

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
LUNDI, LE 6 FÉVRIER 2017 À 20 HEURES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Poirier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Daniel Paquet, Denis Gauthier, Denis Drouin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

La directrice générale, Nathalie Arsenault, agit à titre de secrétaire de la séance.

**2017-02-06-01 Ouverture de la séance**

**2017-02-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

**2017-02-06-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017 soit adopté.

**2017-02-06-04 Liste des déboursés du mois de janvier**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 32 968,07 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2017-02-06-05 Correspondance (dons)**

**Association sportive chasse et pêche de la Baie-des-Chaleurs**

Il est proposé par le conseiller Denis Gauthier qu'un don de 125 \$ soit versé à l'Association sportive chasse et pêche de la Baie-des-Chaleurs comme soutien à l'organisation d'une fin de semaine de pêche pour nouveaux jeunes adeptes, prévue les 3 et 4 juin prochain au lac Ménard.

**R.A.P.H., Baie-des-Chaleurs**

Il est proposé par le conseiller Denis Drouin qu'un don de 25 \$ soit versé à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine pour la 20<sup>e</sup> édition du télé-radiothon.

**Fondation Linda LeMore-Brown**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage qu'un don de 50 \$ soit versé à cet organisme dans le cadre de sa campagne de financement.

**2017-02-06-06 Adoption - Règlement 446-17  
Relatif au traitement des élus municipaux**

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le règlement 446-17 modifiant le règlement numéro 417-14, relatif au traitement des élus municipaux soit adopté.

Une dispense de lecture est demandée compte tenu que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du règlement préalablement.

## **2017-02-06-07 Conseil d'administration de la MMQ**

ATTENDU QUE la mission de la FQM est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la FQM;

ATTENDU QU'à ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (« MMQ »);

ATTENDU QUE la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

ATTENDU QUE par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le Conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

ATTENDU QUE le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la Politique sur l'éthique et la déontologie (la « Politique ») faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au Conseil d'administration de la MMQ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la Politique notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la Politique de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

ATTENDU QUE le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;

ATTENDU QUE la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;

ATTENDU QUE ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la municipalité quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;

ATTENDU QUE ces actes du conseil d'administration de la MMQ démontrent, de l'avis de la municipalité, une absence de connaissance de la MMQ et de l'environnement dans lequel elle opère;

ATTENDU QUE les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la municipalité fait partie;

ATTENDU QU'il est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son Conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Gauthier et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la municipalité requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, Me Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;

QUE l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :

- « 1. ouverture de l'assemblée;
2. vérification de la convocation et du quorum;
3. nomination d'un président d'assemblée et d'un secrétaire d'assemblée;
4. abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la Politique;
5. révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration de la MMQ, à l'exception de monsieur Richard Lehoux;
6. élection de nouveaux administrateurs afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration de la MMQ :
  - a) choix d'un président d'élection;
  - b) mise en candidature;
  - c) élection des administrateurs;
7. levée de l'assemblée. »

QUE les administrateurs actuels de la MMQ soient informés du fait que leur révocation est demandée par la municipalité pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution;

QU'IL soit demandé à la secrétaire de la MMQ, Me Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;

QUE la municipalité mandate le maire, monsieur Jean-Guy Poirier, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

#### **2017-01-09-08 Congrès de l'ADMQ**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter l'inscription de madame Nathalie Arsenault au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochain.

**2017-02-06-09 Musée acadien du Québec à Bonaventure**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit renouvelée l'adhésion de la Municipalité au Musée acadien du Québec à Bonaventure.

**2017-02-06-10 Autres sujets**

**2017-02-06-10-01 Plaisirs d'hiver des Pipianes**

La conseillère Annie Lévesque invite les personnes présentes à participer à l'événement Plaisirs d'hiver des Pipianes qui se tiendra les 18, 24, 25, 26, 27, 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2017.

**2017-02-06-11 Période de questions**

Un point d'information est donné concernant les détails entourant la démolition de l'ancien magasin COOP.

Divers échanges ont porté sur l'importance du développement économique et sur la position de la population concernant l'élection d'un préfet par suffrage universel.

Des commentaires positifs ont été donnés concernant les sentiers de ski de fond et l'ouverture des chemins municipaux et des félicitations ont été données aux membres du service incendie pour leur travail lors de l'incendie survenu à Bonaventure le 3 février dernier.

Une douzaine de personnes étaient présentes.

**2017-02-06-12 Levée de la séance**

Le conseiller Daniel Paquet propose la levée de la séance.

---

Jean-Guy Poirier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale